

Assurance retraite

Pour tout renseignement, contacter :

■ Tél. 01 44 90 13 25

■ Formulaire de contact accessible
sur notre site Internet www.crpcen.fr

DEMANDE DE PENSION DE RÉVERSION



DÉCRET N° 90-1215 DU 20 DÉCEMBRE 1990 MODIFIÉ

Cet imprimé est réservé exclusivement aux demandes par voie postale

Votre conjoint(e) ou ex-conjoint(e) décédé(e)

N° de sécurité sociale

Nom de famille (nom de naissance)

Prénoms (dans l'ordre de l'état civil)

Date de naissance

Nationalité

Lieu de naissance

Département

Commune (pour Paris, Lyon et Marseille précisez l'arrondissement)

Pays de naissance

Date du décès

Lieu du décès

Département

Commune (pour Paris, Lyon et Marseille précisez l'arrondissement)

Pays du décès

PARTIE RÉSERVÉE À LA CAISSE

Date d'envoi de l'imprimé

Votre identité et vos coordonnées

**Important : la pension de réversion n'est pas attribuée au concubin(e) ni au pacsé(e).
Vous devez avoir été marié(e) avec la personne décédée**

N° de sécurité sociale

 -

Madame Monsieur

Nom de famille (nom de naissance)

Nom d'usage (facultatif et s'il y a lieu)

Prénoms (dans l'ordre de l'état civil)

Date de naissance

 / /

Nationalité

Lieu de naissance

Département Commune (pour Paris, Lyon et Marseille précisez l'arrondissement)

Pays de naissance

Adresse N°

Voie

Complément d'adresse

Code postal

Ville

Pays

Téléphone

Courriel

 @

Votre situation actuelle

Important : le droit à pension de réversion n'est pas ouvert en cas de remariage, concubinage ou PACS

Marié(e) Pacsé(e) En concubinage Depuis le / /
 Divorcé(e) Séparé(e) Veuf(ve) Depuis le / /

Les enfants de l'assuré(e) décédé(e) et ceux qu'il(elle) a élevés y compris les enfants mort-nés ou décédés

Important : à compléter uniquement si l'assuré(e) décédé(e) n'était pas retraité(e) de la CRPCEN

Nom de naissance de l'enfant	Prénom	Lien de parenté (1)	Date de naissance	Date de décès	Période durant laquelle cet enfant a été à votre charge		Interruption / réduction d'activité (2)	Absence d'activité(2)	Handicap ≥ 80 %
					Date de naissance ou d'adoption ou date de début de prise en charge effective	Date de fin de prise en charge			
			/ /	/ /	du / /	au / /	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			/ /	/ /	du / /	au / /	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			/ /	/ /	du / /	au / /	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			/ /	/ /	du / /	au / /	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si vous manquez de place, complétez cette liste sur papier libre que vous joindrez à votre demande.

(1) Précisez le lien de parenté : fille/fils, enfant du conjoint, enfant recueilli, adopté...

(2) Cochez en cas de réduction ou d'interruption d'activité (congés de maternité, de paternité, d'adoption, parental d'éducation, de présence parentale), d'une durée continue d'au moins 2 mois, à l'arrivée ou à la naissance de l'enfant ou en cas d'absence d'activité.

Déclaration sur l'honneur

- Je déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette demande.
- Je m'engage à faciliter toute enquête pour les vérifier et reconnais avoir été informé(e) qu'une vérification de l'exactitude de mes déclarations et de l'authenticité des documents produits à l'appui de ma demande peut être effectuée dans le cadre de l'exercice du droit de communication prévu par les articles L.114-19 à L.114-21 du code de la Sécurité sociale.
- Je m'engage à vous faire connaître toute modification de ma situation familiale. En cas de remariage, Pacs ou concubinage, le service de la pension de réversion est suspendu.

Fait à _____ Le / /

Votre signature (ou celle du tuteur)

Toute personne qui se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration en vue d'obtenir ou de faire obtenir des avantages est passible d'amende et/ou d'emprisonnement (articles 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1 et suivants du code pénal).

En outre l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations ou l'absence de déclaration d'un changement de situation dans le but d'obtenir ou de faire obtenir des prestations qui ne sont pas dues, peut faire l'objet de pénalités financières (article L. 114-17 du code de la Sécurité sociale).

Conformément au règlement général sur la protection des données 2016/679 et la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès à vos données personnelles ainsi que le droit de les faire rectifier.



Pour en savoir plus sur le traitement de vos données et vos droits, voir le tableau ci-dessous.

Responsable de traitement	La CRPCEN représentée par son directeur, monsieur Olivier MANIETTE
Coordonnées du DPO	CRPCEN - à l'attention du DPO - 5 bis rue de Madrid - 75395 PARIS CEDEX 08
Objet du traitement de données	<ul style="list-style-type: none">■ Finalité(s) : Le présent traitement a pour finalité la mise en œuvre des prestations vieillesse à la CRPCEN■ Base juridique : Loi du 12 juillet 1937 instituant une caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires - Décret n° 90-1 215 du 20 décembre 1990
Destinataires des données	Agents habilités de la Caisse
Durée de conservation des données	5 ans à compter de la date du décès du titulaire de la pension de réversion
Existence d'une prise de décision automatisée	NON
Sécurité	Politique des systèmes d'information de la CRPCEN - Référentiel général de sécurité créé par l'ordonnance du 8 décembre 2005
Vos droits sur les données vous concernant	<ul style="list-style-type: none">■ Vous disposez pour ce traitement d'un droit :<ul style="list-style-type: none">- d'accès ;- de rectification.■ Ils s'exercent auprès du directeur de la CRPCEN, par courrier à l'adresse suivante : CRPCEN - à l'attention du DPO - 5 bis rue de Madrid - 75395 PARIS CEDEX 08■ Réclamation auprès de la CNIL en cas d'insatisfaction suite à la réponse de la Caisse à adresser à : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07

**Vous venez de remplir votre demande de pension de réversion.
Cet imprimé est réservé exclusivement aux demandes par voie postale.**

Pour une demande en ligne, vous devez utiliser le service dédié sur le site www.info-retraite.fr.

Pour que votre dossier soit complet, joignez les pièces justificatives demandées dans la liste ci-jointe.

Justificatifs à joindre à votre demande de pension de réversion

Une omission de pièces justificatives entraînera des délais supplémentaires pour traiter votre demande.

Pour les documents à joindre, nous vous demandons de nous adresser des photocopies de bonne qualité, ne pas les scotcher, les agraffer, ou les surligner en couleur.

Dans tous les cas

- L'extrait d'acte de naissance de votre conjoint(e) ou ex-conjoint(e) comportant les mentions marginales.
- L'extrait de votre acte de naissance comportant les mentions marginales.
- Votre carte d'identité, ou passeport, ou toute autre pièce justifiant de votre état civil et de votre nationalité.
- Un relevé d'identité bancaire (RIB) mentionnant vos codes IBAN et BIC.
- Vos deux derniers avis d'impôt sur le revenu.

Si l'assuré(e) décédé(e) n'était pas retraité(e)

■ Si l'assuré décédé a eu ou a élevé des enfants	→ Son livret de famille tenu à jour → Ou un extrait d'acte de naissance pour chaque enfant
■ Pour les enfants recueillis ou adoptés	→ La décision lui confiant l'enfant
■ Si sa dernière activité salariée était dans le notariat	→ La copie de son dernier bulletin de paie
■ S'il a rempli ses obligations militaires	→ La copie de son livret militaire → ou un état signalétique et des services
■ Si son activité professionnelle dans le notariat a été interrompue par des périodes de chômage, ou s'il (elle) a été au chômage au cours de la dernière année	→ Les attestations Assedic ou Pôle Emploi pour les périodes concernées ou toute autre pièce justificative

En fonction de la situation

■ Si l'assuré(e) décédé(e) a exercé une activité dans le notariat dans un des départements d'Alsace-Moselle (57-67-68)	→ La notification d'attribution de votre pension de réversion du régime général ainsi que le relevé de compte détaillé par trimestre qui a servi à la liquidation de votre pension
■ Si vous êtes sous tutelle	→ La copie du jugement de tutelle
■ Si vous êtes de nationalité étrangère (autre que ressortissant de l'Union européenne ⁽²⁾ , de l'Islande, du Lichtenstein, de la Norvège, de la Suisse ou du Royaume-Uni)	→ Toute pièce justifiant de la régularité de votre séjour, en cours de validité : titre de séjour ou récépissé de votre demande
■ Si vous résidez à l'étranger	→ L'attestation de résidence et d'existence ⁽¹⁾ → L'attestation « Cotisations Maladie CSG CRDS » ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Téléchargez les documents sur : <http://www.crpcen.fr>

⁽²⁾ Liste des pays de l'Union européenne : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède.